From: Helene Boivin [mailto:helene.boivin@mashteuiatsh.ca]

Sent: May 20, 2015 2:03 PM To: Belanger, Genevieve [CEAA]

Cc: Marc St-Onge; Carl Cleary; Suzanne Dupuis; Guylaine Robertson; Laverdiere, Simon [CEAA]

Subject: demande évaluation environnementale

Kuei Geneviève, tu trouveras ci-joint le formulaire dûment rempli, merci encore pour le délai.

Hélène Boivin Coordonnatrice - Droits et protection du territoire 418 275- 5386 poste 443



Pensez à l'environnement avant d'imprimer ce courriel

Avis de confidentialité: Le présent courriel peut contenir des renseignements confidentiels et ne s'adresse qu'au destinataire ou qu'à la destinataire dont le nom figure ci-dessus. Si ce courriel vous est parvenu par mégarde, veuillez le supprimer et nous en aviser aussitôt.

Canadian Environmental Assessment Agency

901-1550, av. d'Estimauville Québec (Québec) G1J 0C1 901-1550 d'Estimauville Ave Quebec, QC G1J 0C1

Renseignements permettant de déterminer les exigences en matière d'évaluation environnementale

Veuillez répondre d'ici le 19 mai 2015

Projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay - Administration portuaire du Saguenay

Groupe autochtone :		Première nation innue Mashteuiatsh		
Nom de la personne ressource pour l'évaluation environnementale :	Hélène Boivin		Téléphone :	418 275-5386 poste 443
Adresse :	17	71 rue Amishk, Mashteuaitsh (QC), G0W 2H0	Télécopieur :	418-275-6212
Courriel :	helene.boivin@mashteuaitsh.ca			

L'Agence devra rendre une décision sur la nécessité de procéder à une évaluation environnementale pour le projet. Vous pouvez contribuer au processus décisionnel en en fournissant l'information, dont votre groupe dispose en ce moment, sur les effets environnementaux du projet et sur les effets anticipés du projet sur vos droits ancestraux potentiel. Vous pouvez utiliser le présent formulaire ou utiliser un autre format de votre choix.

 Veuillez indiquer tous les effets environnementaux négatifs potentiels du projet que votre groupe ou votre communauté juge importants. Veuillez indiquer les effets environnementaux négatifs potentiels qui ne sont pas mentionnés précisément dans la description de projet.

La zone élargie du projet touche le territoire de le Partie Sud Ouest (PSO), territoire commun aux Première Nations ilnues d'Essipit, Mashteuiatsh et Pessamit en vertu de l'EPOG (entente de principe d'ordre général signée en 2004.

Nous sommes préoccupés par les effets environnementaux du transport maritime dont de possiblse accidents (Collisions, déversements).

Le transport maritime doit faire partie de l'évaluation environnementale considérant les impacts cumulatifs d'autres projets potentiels de transport maritime sur le Saguenay.

- 2. Veuillez indiquer les changements que le projet risque de causer à l'environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur votre groupe ou votre communauté en ce qui concerne :
 - (a) les conditions sanitaires et socioéconomiques?

L'accroissement du transport maritime et les risque d'accidents (bris, collisions, déversements, etc,,,) sont susceptibles d'avoir des impacts sur les futures activités économiques de la Première nation ilnue de Mashteuaitsh dont la pêche commerciale.

(b) le patrimoine naturel et le patrimoine culturel?

La Première nation ilnue de Mashteuiatsh est impliquée avec d'autres partenaires à la désignation du Fjord du Saguenay au patrimoine mondial de l'Unesco. Beaucoup de littérature historiques,





(c) l'usage courant des terres et des ressources à d	les fins traditionnelles?
Nous n'avons pas de donné de fréquentation d contemporain.	le nos membres de ce territoire au niveau
(d) une construction, un emplacement ou une chose historique, archéologique, paléontologique ou ar	
La Première nation ilnue de Mashteuiatsh appr archéologiques accompagnés d'une présentati	écierait avoir les rapports sur le potentiel on pour être en mesure d'évaluer les impacts du proje
	/:
-	- 2 -
préciser de quelle manière. Les évènements accidentels découlant du transpo	er atteinte à vos droits ancestraux potentiels, veuillez ort maritime peuvent avoir des impacts sur les droits et h dont la pratique de la pêche commerciale prévue
comme activités économiques au futur traité.	doint a pranque de la peene commerciale previde
	estral. Des mesures d'accommodement doivent être eur afin d'atténuer les impacts négatifs d'un projet sou
élène Boivin	
élène Boivin om du répondant en caractères d'imprimerie	Signature
	Signature 20 mai 2015

Veuillez répondre aux questions ci-dessus **d'ici le 19 mai 2015** par courriel à <u>genevieve.belanger@ceaa-acee.gc.ca</u> ou par télécopieur au 418-649-6443 Merci.